

POUR LES
FEMMES
DANS LES
MÉDIAS

#PFDM

#PFDMCHARTE13MARS

#PFDMTROPHEES2019

DOSSIER

DE PRESSE

2019



UNE PARTIE DES MEMBRES DE PFDM

SOMMAIRE

POUR LES FEMMES DANS LES MÉDIAS

QUI SOMMES NOUS ?	04
NOS MISSIONS	06
MOTS DES PRÉSIDENTES	08
MEMBRES DU BUREAU PFDM	10
NOS MOYENS & NOS INTERVENTIONS	12
LA CHARTE PFDM	14
LA CÉRÉMONIE DE SIGNATURE	18
L'ÉDITION DES TROPHÉES PFDM 2019	20
LES RÉCIPENDAIRES DES TROPHÉES PFDM 2019	21
INFOS UTILES	22

QUI SOMMES NOUS ?

LES ASSOCIATIONS DES FEMMES DANS LES MÉDIAS
EXISTENT DANS DE NOMBREUX PAYS, MAIS PAS EN FRANCE.

CHERCHEZ L'ERREUR !

Pour y remédier, nous avons décidé d'agir et avons fondé l'association *Pour les Femmes dans les Médias*, « PFDM ».

En effet, la France accuse un retard important en termes de parité. **Les femmes représentent 52% de la population en France, mais elles ne sont que 35% à intervenir dans les programmes.** Et si elles sont très présentes dans les rédactions, elles sont très absentes dans les postes de direction.

PDFM réunit les femmes dirigeantes des médias afin de les aider à **peser dans leur secteur économique** et plus largement dans **la modification des comportements sociétaux.**

C'est une organisation amicale, active et ambitieuse qui fonctionne sous une forme de « Think Tank » pour soutenir les femmes et promouvoir l'image de la femme dans les médias, afin de créer une société plus juste et plus apaisée.



NOS MISSIONS

01

**VALORISER
LA PLACE
DES FEMMES
DANS LES MÉDIAS**

par tous moyens
d'action et les aider à
détruire le plafond de
verre.

02

**LANCER
UNE DYNAMIQUE
AVEC TOUS
LES ACTEURS
IMPLIQUÉS**

dans le domaine de
la responsabilité
sociétale des
entreprises.

03

**METTRE EN PLACE
UN RÉSEAU
DE SOUTIEN POUR
LES FEMMES**

dans les médias
pour les assister
dans leur ascension
et leurs pratiques
professionnelles.

04

**AGIR COMME
« THINK TANK »**

auprès des
institutions,
organisations
et sociétés publiques
et privées.

05

**SENSIBILISER LES
RESPONSABLES**

économiques,
sociaux et
institutionnels
à la parité et plus
largement faire
en sorte que
les femmes
soient mieux
reconnues.

06

**AIDER ET
PROMOUVOIR LES
OPPORTUNITÉS
DES FEMMES**

et veiller à
augmenter
le nombre
de femmes
« expertes »
à l'écran.

07

**COLLECTER,
ANALYSER ET FAIRE
CONNAÎTRE**

des informations,
documents
et études sur la place
de femmes
dans les médias.

08

**FAVORISER
L'ÉCHANGE
D'INFORMATIONS**

entre les membres
de l'association sur
leurs expériences
respectives.

MOTS DES PRÉSIDENTES



FRANÇOISE LABORDE

Présidente d'Honneur
& Fondatrice PFDM

La place des femmes dans les médias, le rôle qu'on leur assigne à l'antenne, les vexations dont elles sont victimes, le sexisme récurrent dans les rédactions... tout cela, je le savais en créant l'association PFDM (Pour les Femmes Dans les Médias) il y a maintenant 7 ans.

Avec quelques pionnières, je voulais créer un lieu bienveillant où les femmes de médias puissent échanger, se soutenir, s'entraider, et aussi mettre en avant le travail de certaines et encourager les plus jeunes...

Les Trophées PFDM en 2017 et 2018 ont couronné des initiatives personnelles et audacieuses, valorisant le travail des femmes. L'édition 2019, mettra en valeur, des femmes inspirantes par leur travail et leur parcours. Travail de fourmi, parfois dans l'indifférence, mais chacune d'entre nous, membres de l'association ou récipiendaires des Trophées, peut dire à quel point ces gestes ont été et sont importants dans un parcours professionnel.

MAIS CELA NE SUFFIT PAS !

Parce que nous avons suivi l'affaire Weinstein, parce que nous avons vu que des harceleurs n'étaient pas sanctionnés tandis que d'autres restaient dans l'ombre, parce que les dernières révélations de toutes ces officines masculines *La Ligue du LOL*, *Le Club de la Bière*, le foot de je-ne-sais-quoi... nous ont laissées sans voix, nous nous sommes fixé la mission de changer les comportements et les mentalités.

Aujourd'hui, pour prévenir ces dérives et permettre à celles et ceux qui en sont victimes de parler, se défendre, nous proposons aux patrons des grands médias radios et télévisions, des maisons de production, des agences audiovisuelles de signer notre charte de bonne conduite, la **Charte PFDM**, avec des engagements très précis, à notre façon, avec humour et détermination... c'est aussi la raison pour laquelle nous avons demandé à l'illustratrice Sarah Gully de nous proposer des dessins sous forme d'affiche, illustrant des situations de sexisme ou de harcèlement, sur la base de situations vécues et rapportées par les femmes.

Les patrons des grands médias radios et télévisions, des maisons de production, des agences audiovisuelles prennent conscience de la gravité du phénomène. Merci à eux de signer notre charte de bonne conduite.

Je tiens à remercier chaleureusement, le ministre de la Culture, Monsieur Franck Riester et Madame Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, de soutenir cette initiative.

LAURENCE BACHMAN

Co-présidente PFDM & directrice générale du groupe TELFRANCE

Dès sa création Françoise Laborde m'a proposé de rejoindre PFDM. Nous nous étions connues à France 2, quand j'étais directrice de la fiction et elle journaliste politique et rédactrice en chef.

Le constat, que ce soit pour les journalistes et les rédactions ou les entreprises audiovisuelles ou les plateaux de tournage, est le même : les femmes ne s'autorisent pas ; s'excusent de savoir ; sont peu souvent patronnes et se sentent si souvent des usurpatrices et je ne parle pas du harcèlement.

Pour lutter contre cela, PFDM a continué à réunir des femmes des médias soucieuses de transmettre et de dénoncer les pratiques discriminatoires quelles qu'elles soient.

Il y a deux ans Françoise m'a proposé de lui succéder à la présidence de l'association. Très vite j'ai voulu

constituer un binôme avec Bouchera Azzouz et m'appuyer fortement sur le bureau de PFDM pour agir aujourd'hui et demain.

Après la charte de bonne conduite sur les violences et harcèlement sexuels dans les entreprises de média que nous avons élaborée et qui se signe, d'autres combats, seules ou avec d'autres associations, nous attendent : les discriminations, la diversité, la parité ou encore la transmission.

Il est urgent de changer collectivement les mentalités, de crever le plafond de verre et d'éloigner de nous, les femmes, ces violences aujourd'hui, il était temps, inacceptables.

Je remercie chaleureusement la présidente du CNC, **Frédérique Bredin** pour son soutien.





BOUCHERA AZZOUZ

Co-présidente PFDM & auteure, réalisatrice

Mon aventure avec PFDM a commencé par un partenariat avec l'association que je préside, Les Ateliers du Féminisme Populaire.

Nous avons co-organisé conjointement la première édition des trophées PFDM et le Prix des Héroïnes [EXTRA]-Ordinaires, en 2016. Notre volonté était de créer une convergence entre le combat des femmes des médias, et toutes ces femmes « invisibles » dont on ne parle pas ou trop peu.

Encourager les femmes à prendre plus de place devant et derrière les caméras est un objectif qui ne

pouvait que me convaincre de rejoindre l'association. Mais en tant que réalisatrice au parcours atypique, il me semble que nous avons aussi la responsabilité de rendre visible l'invisible et donc, de faire émerger des sujets et des histoires trop longtemps cachées ou dénigrées.

J'ai eu il y a quelques mois, l'immense honneur d'être nommée co-présidente au côté de Laurence Bachman. J'ai le sentiment de porter un costume trop grand pour moi ! Mais je suis entourée de femmes brillantes que j'admire et qui œuvrent à nos côtés à la réussite et au rayonnement de l'association.

MEMBRES DU BUREAU PFDM



FRANÇOISE MARCHETTI

*Directrice générale
Spica production*



SYLVIE DE LA ROCHEFOUCAULD

*Communication
ZERO VIRGULE*



ALEXANDRA CRUCQ

Productrice



CAROLINE LANG

*SVP & Directrice Générale
Warner Bros TV France*



NATHALIE ANDRÉ

*Directrice Artistique
TV / Musique*



ALINE MARRACHE TESSERAUD

*Directrice des acquisitions & coproductions
internationales, Groupe Canal+*



ANAÏS BOUTON DE MOULINS

*Journaliste
Groupe M6*



LEONOR GRANDSIRE

*Directrice Générale Europe du Sud
NBCUniversal International Networks*



LAURA TENOUDJI

*Journaliste
France 2*

NOS MOYENS & NOS INTERVENTIONS

NOTRE SITE

WWW.PFDMEDIA.FR
[EN CONSTRUCTION]

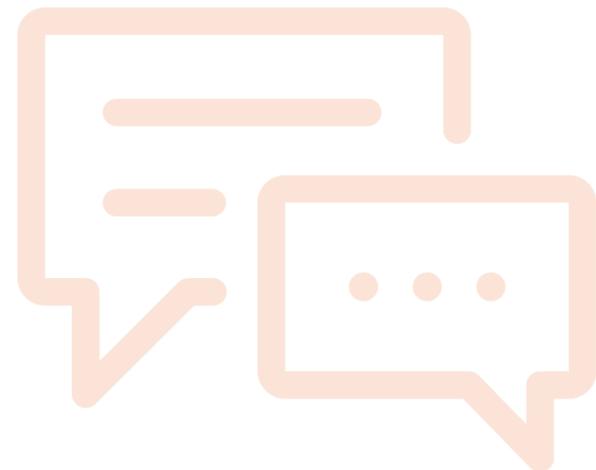
Où les femmes pourront trouver :

- › Un calendrier des événements auxquels participent nos membres.
- › Des soirées « marrainage ».
- › Des actions de l'association.

Nous espérons à terme pouvoir proposer des offres d'emploi et les informations qui aideront les femmes à développer les activités business ensemble !

NOS DÉJEUNERS DE TRAVAIL

Tous les deux mois, nous nous réunissons lors d'un déjeuner informel pour **échanger, partager, nous informer mutuellement et définir nos prochaines actions**. Et aussi recevoir une ou des invitées qui nous font partager leurs expériences.



TUTORING

Pour inciter les femmes à prendre la parole plus souvent, nous développons des outils de tutoring comme « *Les 6 raisons pour lesquelles les femmes devraient prendre la parole plus souvent* ».

Nous intervenons dans des **écoles de communication, de journalisme et de commerce** pour dynamiser les étudiantes et les encourager à travailler ensemble. Nous renforçons la présence des femmes dans les guides d'expertes.

NOS INTERVENTIONS



› Nous participons régulièrement à des rendez-vous tels que le **MIPCOM** ou le **festival de La Rochelle**, où nous présentons l'association et incitons les femmes à prendre la parole.

› Nous organisons des **opérations transversales avec d'autres associations** pour sensibiliser le milieu professionnel et le grand public au retard pris par la France concernant l'égalité hommes/femmes dans les médias.

LA CHARTE PFDM

HARCELEMENT SEXUEL & AGISSEMENTS SEXISTES, LES ENTREPRISES MEDIA S'ENGAGENT !

Depuis 7 ans, l'association *Pour les Femmes Dans les Médias (PFDM)*, créée par Françoise Laborde et aujourd'hui dirigée par Laurence Bachman et Bouchera Azzouz, s'est fixée comme objectif de promouvoir la parité et l'égalité réelle entre les femmes et les hommes devant et derrière les caméras. Pour PFDM, encourager les femmes dans ces carrières difficiles, c'est aussi et d'abord s'assurer de la « sécurisation de leur parcours » notamment pour les plus jeunes, les plus fragiles ou les plus précaires.

Aujourd'hui, ce sont 20% des femmes confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle ! Alors que 82% des employeurs n'ont pas mis en place d'actions de prévention contre le harcèlement sexuel. Dans le même temps, près de 30% des victimes de harcèlement n'en parlent à personne ! **Cela doit changer !**

Quelques mois après la promulgation de la loi du 3 Août 2018 et de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, de nouvelles obligations s'imposent depuis janvier 2019 pour les sociétés, en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. En écho à ces lois, PFDM s'empare du sujet et édicte une charte de bonne conduite contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans les professions liées aux médias. PFDM souhaite aider les entreprises media à s'engager et à sensibiliser tout leur personnel sur le sujet du harcèlement en le rendant plus visible.

Pour PFDM promouvoir les femmes dans les médias c'est aussi et d'abord s'assurer de la « sécurisation de leur parcours » notamment pour les plus jeunes, les plus fragiles ou les plus précaires. Si les femmes restent les premières victimes du harcèlement, les engagements que nous promovons avec

cette charte permettront d'agir pour mettre fin à ces comportements quel que soit le genre concerné. Une attention particulière sera portée à toute situation de fragilisation liée à l'orientation sexuelle.

Changer les mentalités et les comportements est pour nous, la seule façon de garantir que la loi sera durablement respectée.

› **CE TRAVAIL A MOBILISÉ L'ENSEMBLE DES MEMBRES DU BUREAU DE PFDM :** Laurence Bachman, Bouchera Azzouz, Françoise Marchetti, Sylvie de la Rochefoucauld, Alexandra Cruq, Caroline Lang, Nathalie André, Aline Marrache Tesseraud, Anaïs Bouton de Moulins, Léonor Grandsire et Laura Tenoudji.

› **COORDINATRICE DE LA RÉDACTION DE LA CHARTE :** Alexandra Cruq.

PRÉAMBULE

Cette charte s'ajoute aux dispositions légales et réglementaires existantes (*textes de référence*).

- › Articles L. 1153-1 à L. 1153-6, L. 1154-1, L. 1154-2, L. 1155-1 à L. 1155-2, L. 1235-3-1, L. 2313-2 et L. 8112-2 du Code du travail.
- › Article 222-33 du Code pénal (définition et sanctions pénales).
- › Articles 2-2 et 2-6 du code de procédure pénale.
- › Loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel (JO du 7 août).
- › Circulaire du ministère de la Justice n° 2012 -15 du 7 août 2008 présentant les dispositions de droit pénal et de procédure pénale de la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.
- › Circulaire DGT n° 2012/14 du 12 novembre 2012 relative au harcèlement et à l'application de la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel.
- › Ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail (JO du 23).

Les parties signataires sont invitées à respecter les engagements pris dans le cadre de la présente charte.

1. J'INFORME

Je m'engage :

- › **À informer** chacun de mes collaborateurs de ce qu'est le harcèlement (définition des comportements répréhensibles) et des peines encourues (risques judiciaires et financiers).
- › **À sensibiliser** tout nouveau collaborateur (quel que soit le type de contrat : CDI, stagiaire, CDD, contrat précaire, intérim...) de l'entreprise au sujet du harcèlement sexuel.

EXEMPLES D'ACTIONS :

- › Organiser un sondage anonyme pour faire un état des lieux dans mon entreprise, ce sondage pouvant être la première vague d'un baromètre annuel.
- › Intégrer et délimiter dans le règlement intérieur ou le livret d'accueil de mon entreprise les conditions d'un environnement de travail sans harcèlement, avec définition des éléments constitutifs du harcèlement sexuel, responsabilité légale de l'employeur et procédures de signalement et d'aide aux victimes.
- › Joindre un document spécifique décrivant le harcèlement et les peines encourues au 1^{er} contrat signé avec l'entreprise/l'employeur.
- › Afficher la présente charte dans les lieux de passage, sur les plateaux, dans les loges, les cars régies ou les salles de montage.
- › Organiser une réunion avec l'ensemble des collaborateurs pour les informer de notre engagement.
- › Utiliser, en affichage ou en digital, les éléments graphiques du kit fourni par PFDM et réalisé par Sarah Gully, jeune dessinatrice qui a tenté de mettre en images les comportements sexistes entendus ici ou là dans l'exercice de nos fonctions.
- › Envoyer un email à tous pour les informer de notre engagement.

2. J'AGIS

Je m'engage à mettre en place un dispositif pour écouter puis aider victime ou témoin d'un acte répréhensible.

EXEMPLES D'ACTIONS :

- › À minima, communiquer à mes salariés les organismes publics qu'ils peuvent saisir (défenseur des droits, AVFT – Association européenne contre les Violences Faites aux femmes au travail -, association d'aide aux victimes, numéro d'une plate-forme téléphonique...).
- › Nommer une (ou plusieurs) personne(s) identifiée(s) au préalable comme référente(s) dans l'entreprise (formée en conséquence) et qui sera de nature à prendre les mesures appropriées (Rh, Déléguée du personnel, responsable sécurité, personne de la direction, médecine du travail, membre du CHSTC... personne identifiée à définir par chaque employeur idéalement hors hiérarchie).

› Mettre en place des systèmes pour répondre aux signalements, réaliser des enquêtes et sanctionner les auteurs des faits.

› Mettre à disposition une cellule d'écoute externe à l'entreprise proposant de l'assistance juridique et/ou psychologique.

3. JE PARTAGE

Je m'engage à partager les bonnes pratiques et les avancées avec les entreprises signataires de cette Charte pour faire évoluer l'environnement professionnel de notre secteur.

4. JE SUIS RESPONSABLE, DONC JE M'ENGAGE

› Tout employeur est responsable au plan légal de la sécurité et de la santé de ses employés sur leur lieu de travail.

› Les victimes ne sont plus seules.

› Elles ne sont pas jugées.

› Elles sont écoutées.

› On ne met pas en doute leurs paroles.

› La confidentialité est préservée.

› Elles peuvent être aidées sans être menacées professionnellement.

Cette charte est accompagnée d'illustrations que les entreprises signataires peuvent afficher dans leurs locaux et élaborées à partir de témoignages de femmes. Nous remercions chaleureusement **Sarah Gully**, illustratrice de nous avoir offert gracieusement ses dessins.



Dessins réalisés par Sarah Gully
Aulrice des blogs *Clémence & le pire*
et *My Little IVG*

LA CÉRÉMONIE DE SIGNATURE

LA SIGNATURE DE LA CHARTE SE FERA LE **13 MARS 2019** À 11H00 AU MINISTÈRE DE LA CULTURE EN PRÉSENCE DU MINISTRE, **FRANCK RIESTER** ET AVEC LE SOUTIEN DE **MARLÈNE SCHIAPPA**, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.

“ La télévision, la radio, et tous les médias, sont des ouvertures vers la culture. Ils ont un devoir d'exemplarité. Le ministère de la Culture est fortement engagé sur les questions de diversité, d'égalité, et de lutte contre toute forme de discrimination et de harcèlement. Plus qu'un chantier, c'est un combat que nous devons mener pour notre société.

Franck Riester, ministre de la Culture. ”

LES PREMIERS SIGNATAIRES À S'ÊTRE ENGAGÉS À SIGNER LA CHARTE PFDM SONT

- › Yves Bigot (TV5 monde),
- › Pierre-Antoine Capton (Mediawan),
- › Véronique Cayla (Arte),
- › Delphine Ernotte (France Télévisions),
- › Mercedes Erra (Havas Worldwide),
- › Hélène Etzi (Disney),
- › Bibiane Godfroid (Newen),
- › Serge Laroye (OCS),
- › Gilles Pelisson (Groupe TF1),
- › Maxime Saada (Groupe Canal+),
- › Maryam Salehi (NRJ group),
- › Marie-Christine Saragosse (France Médias Monde),
- › Nicolas de Tavernost (Groupe M6),
- › Christophe Thorol (Lagardère Active),
- › Laurent Vallet (INA),
- › Sibyle Veil (Radio France),
- › Alain Weill (NextRadioTV, SFR).

L'ÉDITION DES TROPHÉES PFDM 2019

2019, plus que jamais l'année de la femme dans les médias. Partout dans le monde, la parole se libère et aucun milieu n'est épargné par le harcèlement et la discrimination, particulièrement les milieux du cinéma, du divertissement et des médias.



© STÉPHANE DE BOURGIES

Cette cérémonie est l'occasion pour notre association de mettre en lumière les femmes inspirantes, leur engagement pour la cause des femmes et d'adhérer ainsi aux valeurs défendues par notre association.

Pour la 2^e année consécutive, **Richard Orlinski artiste et DJ**, de renommée internationale, nous fait l'immense honneur de nous offrir **5 statuettes pour nos 5 prix**. Son soutien témoigne de son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes et plus globalement, pour la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Photo gauche : **RICHARD ORLISNKI**
Artiste, DJ, Créateur des Trophées PFDM

LES RÉCIPENDAIRES DES TROPHÉES PFDM 2019

Cinq prix pour mettre en lumière et récompenser des femmes d'exception qui par leur travail ou par leur témoignage contribuent à une valorisation certaine de la place des femmes dans la société.

Cinq prix remis par cinq femmes engagées et membres de l'association.

PRIX DE LA FICTION

LISA AZUELOS, reçoit le trophée PFDM de la fiction, pour son film « Mon Bébé », une comédie sur la relation entre une mère et sa fille. Elle dira : « dans tous mes films, je veux déculpabiliser les femmes d'être ce qu'elles sont ».

Femme engagée, c'est dans son histoire, dans son observation des femmes qui l'entourent, qu'elle s'agace de la différence de traitement entre les femmes et les hommes.

Son prix lui sera remis par Laurence Bachman, directrice générale TELFRANCE, co-présidente de PFDM.



© NAJ JAMAÏ

PRIX DU DOCUMENTAIRE



© MARION LEFLOUR • L2FILMS

CLAIRE LAJEUNIE reçoit le trophée du documentaire. Un prix qui couronne un travail ô combien nécessaire pour rendre visible l'invisible.

Actualité : son documentaire « Femmes invisibles : survivre dans la rue » (2015) puis son livre « Sur la route des invisibles » (sur le quotidien des femmes SDF) ont été adaptés dans le film « Les invisibles » dont elle est co-scénariste.

Engagement : Réalisatrice militante et documentariste elle réalise des films qui ont marqué dont « Les nouvelles mères courage », « Les bébés secoués » pour France 2 ou « Enfants martyrs » pour France 3. Elle est la marraine du lieu d'accueil et d'hygiène du samu social.

Son prix lui sera remis par l'artiste et DJ, **Richard Orlinski** et **Laura Tenoudji**, journaliste et membre du bureau de PFDM.

PRIX FEMME INSPIRANTE

CAMILLE BIDERMAN reçoit le trophée « femme inspirante » pour saluer un parcours d'exception, brillant et inspirant pour beaucoup de femmes des médias.

Elle a rejoint en 2004 *The International Academy of Television Arts & Sciences*, l'organisation qui décerne le prestigieux **Emmy® Award**, prix d'excellence audiovisuelle.

Sous son égide, les activités de l'Académie se sont développées à travers le monde, avec une croissance du nombre de programmes entrés, de catégories reconnues, et de membres faisant partie de l'organisation, accompagnant ainsi la croissance exponentielle des programmes produits à l'extérieur des États-Unis.

Son prix lui sera remis par **Aline Marrache Tesseraud**, Directrice des acquisitions & coproductions internationales, groupe Canal+, membre du bureau PFDM.



PRIX FEMME DES MÉDIAS DE L'ANNÉE



LAURENCE BLOCH reçoit le trophée « Femme des Médias de l'année ».

Nommée directrice de France Inter en 2014, Laurence Bloch a d'entrée de jeu déclaré vouloir « faire monter une génération nouvelle et mettre plus de femmes à l'antenne ».

En régénérant la grille des programmes, Laurence Bloch a su, par un travail patient et méthodique, « briquer par briquer » a-t-

elle coutume de dire, et une stratégie visionnaire, hisser France Inter à près de 12% d'audience tout en assurant la grande qualité du service public et la promotion des femmes à l'antenne.

Elle incarne, par sa générosité, son intelligence humaine, son énergie et sa créativité et le respect qu'elle inspire dans son équipe comme dans l'ensemble du monde audiovisuel français et européen, l'exemplarité pour les femmes dans les Médias.

Son prix lui sera remis par **Caroline Lang**, SVP & Directrice Générale Warner Bros TV France, membre du bureau PFDM.

PRIX DU FÉMINISME POPULAIRE

YASMINA JAAFAR reçoit le trophée « féminisme populaire ».

Rien ne prédestinait Yasmina au monde des médias, mais c'est un rêve qu'elle poursuit depuis qu'elle a 8 ans, avec acharnement, et détermination.

Orientée malgré elle en BEP comptabilité, elle finira à force de travail à passer son bac pro, puis à entamer des études dans l'audiovisuel à la fac de Saint-Denis.

On lui avait promis que « grosse arabe et noire » elle n'y arriverait jamais ! C'est au culot qu'elle décrochera son premier job à Europe 1, depuis elle a fait son chemin. Chroniqueuse dans plusieurs médias, elle se spécialise en communication politique et crée la ruche média.

Son prochain challenge monter sa boîte de prod !

Son prix lui sera remis par **Bouchera Azzouz**, auteur et réalisatrice, co-présidente PFDM.



INFOS UTILES

SITE WEB & RÉSEAUX SOCIAUX DE L'ASSOCIATION

WWW.PFDMEDIA.FR

#PFDM

 Instagram

 Twitter

 Facebook

CONTACTS PRESSE

La BRUNE Communication

Stéphanie Cherond
s.cherond@la-brune.fr
06 73 18 18 67

Communication PFDM

Sylvie de la Rochefoucault
slarochefoucauld@zerovirgule.fr
06 14 35 33 34

Présidentes de PFDM

Laurence Bachman
bachman@barjacproduction.fr

Bouchera Azzouz
azbouchera@gmail.com

NOS PARTENAIRES POUR L'ÉVÉNEMENT DU 13 MARS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
Culture

La Charte PFDM reçoit le soutien de **Marlène Schiappa**, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.



centre national
du cinéma et de
l'image animée



tandM
HAVAS
GROUP



POUR LES
FEMMES
DANS LES
MÉDIAS

POUR LES
FEMMES
DANS LES
MÉDIAS

WWW.PFDMEDIA.FR

